

CARRIÈRE ET SALAIRES

Grilles indiciaires des cadres territoriaux de santé paramédicaux

La Rédaction | Dossiers Emploi | Rémunération | Publié le 17/07/2019 | Mis à jour le 03/12/2019

Combien un cadre qualifié dans les soins infirmiers, la puériculture ou le médico-technique est-il payé dans la fonction publique territoriale ? Zoom sur les grilles indiciaires.



Managers qualifiés dans les domaines de la **puériculture**, des soins **infirmiers** ou encore des activités de **rééducation ou médicotechniques**, les cadres territoriaux de santé paramédicaux ^[1] sont recrutés par les établissements et services **médicosociaux**, les **laboratoires** et les services chargés de **l'accueil des enfants de moins de 6 ans** relevant des **collectivités territoriales et leurs établissements publics**.

Quel sont leurs salaires ? Pour tout fonctionnaire, le **saire de base** est déterminé par les **grilles indiciaires** du cadre d'emplois (ou du corps pour les agents de l'Etat) d'appartenance, fixées par décret. Dans la fonction publique, on appelle ce salaire « **traitement indiciaire** ».

Trois échelles de rémunération s'applique au cadre d'emplois des **cadres territoriaux de santé paramédicaux**, couvrant toute la carrière de l'agent. On note qu'ils sont recrutés au grade de cadre de santé de 2e classe.

Echelles des salaires de base des cadres territoriaux de santé, suivant leurs grades *

1. **Cadre de santé 2e classe : de 2 140 à 3 040 euros** (grade de recrutement)
2. **Cadre de santé 1re classe : de 2 280 à 3 160 euros** (grade d'avancement)
3. **Cadre supérieur de santé : de 2 160 à 3 530 euros** (grade d'avancement)

(*) Montants bruts (hors primes et cotisations), arrondis à la dizaine la plus proche, au 1er janvier 2019.

Ce **traitement indiciaire** forme 80 % en moyenne de la rémunération totale du fonctionnaire. Il évolue suivant la valeur d'un **point d'indice**, fixé à **4,6860 euros depuis 2017**. S'y ajoutent différentes primes et indemnités, qui représentent une part non négligeable de la rémunération (lire ci-dessous).

Grille indiciaire du grade Cadre territorial de santé paramédical, 2e classe

Catégorie A, filière médico-sociale

Grille au 1er janvier 2019

Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée de services dans l'échelon	Salaire brut mensuel (traitement)
1	538	457	1 an	2 141,51 €
2	547	465	2 ans	2 179,00 €
3	577	487	2 ans	2 282,09 €
4	601	506	2 ans	2 371,13 €
5	634	531	3 ans	2 488,28 €
6	665	555	3 ans	2 600,74 €
7	702	583	3 ans	2 731,95 €
8	724	599	3 ans	2 806,93 €
9	756	624	3 ans	2 924,08 €
10	789	649		3 041,23 €

Visualisez votre salaire net ^[2]

- Recrutement par concours interne, promotion interne ou mobilité : voir les offres d'emploi ^[3]

Grille indiciaire au 1er janvier 2020

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Salaire brut (traitement) en €
1	541	460	1 an	2 155,57
2	554	470	2 ans	2 202,43
3	585	494	2 ans	2 314,89
4	614	515	2 ans	2 413,30
5	645	539	3 ans	2 525,76
6	674	561	3 ans	2 628,86
7	708	587	3 ans	2 750,69
8	736	608	3 ans	2 849,10
9	769	633	3 ans	2 966,25
10	793	652	-	3 055,28

Grille indiciaire du grade Cadre territorial de santé paramédical, 1re classe

Catégorie A, filière médico-sociale

Grille au 1er janvier 2019

Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée de services dans l'échelon	Salaire brut (traitement de base)
Echelon provisoire 1	538	457	1 an	2 141,51 €
Echelon provisoire 2	547	465	2 ans	2 179,00 €
1	577	487	2 ans	2 282,09 €
2	601	506	3 ans	2 371,13 €
3	634	531	3 ans	2 488,28 €
4	665	555	3 ans	2 600,74 €
5	706	586	3 ans	2 746,01 €
6	729	603	3 ans	2 825,67 €
7	765	630	3 ans	2 952,20 €
8	789	649	3 ans	3 041,23 €
9	822	674		3 158,38 €

Visualisez votre salaire net ^[2]

- Recrutement par promotion interne ou mobilité : voir les offres d'emploi ^[3]
- Rechercher un concours ^[4]

Echelons provisoires, kesako ? Ils ont été mis en place pour permettre l'intégration des fonctionnaires des anciens cadres d'emplois puéricultrices cadres territoriaux de santé et cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux.

Grille indiciaire au 1er janvier 2020

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Salaire brut (traitement) en €
Echelon provisoire 1	541	460	1 an	2 155,57
Echelon provisoire 2	554	470	2 ans	2 202,43
1	585	494	2 ans	2 314,89
2	614	515	3 ans	2 413,30
3	645	539	3 ans	2 525,76
4	674	561	3 ans	2 628,86
5	710	589	3 ans	2 760,06
6	741	612	3 ans	2 867,84
7	778	640	3 ans	2 999,05
8	793	652	3 ans	3 055,28
9	830	680	-	3 186,49

Grille indiciaire du grade Cadre territorial supérieur de santé paramédical

Grille indiciaire au 1er janvier 2019

Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée de services dans l'échelon	Salaire brut (traitement) en €
1	676	563	2 ans	2 638,23
2	713	591	2 ans	2 769,44
3	740	611	3 ans	2 863,16
4	781	643	3 ans	3 013,11
5	831	681	3 ans	3 191,18
6	879	717	3 ans	3 359,88
7	928	754		3 533,26

Visualisez votre salaire net ^[2]

- Recrutement par promotion interne : voir les offres d'emploi ^[5]

Grille indiciaire au 1er janvier 2020

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Salaire brut (traitement) en €
1	680	566	2 ans	2 652,29
2	716	593	2 ans	2 778,81
3	748	618	3 ans	2 895,96
4	791	650	3 ans	3 045,91
5	835	684	3 ans	3 205,24
6	883	720	3 ans	3 373,93
7	940	764	-	3 580,12

Autres éléments de rémunération des cadres territoriaux supérieurs de santé

Au traitement indiciaire de base s'ajoutent **le régime indemnitaire**, c'est-à-dire des primes et indemnités liées au grade, ainsi que **l'indemnité de résidence** et, éventuellement, le **supplément familial de traitement**.

Un système indemnitaire, variable suivant les **employeurs locaux**, peut être versé. Ces agents peuvent ainsi percevoir :

- une prime d'encadrement
- une prime de service
- une prime spécifique
- une indemnité de sujétion spéciale
- une indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés
- une indemnité horaire pour travail normal de nuit et majoration pour travail intensif
- une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Certains de ces fonctionnaires peuvent bénéficier, en raison de leurs fonctions, de la **nouvelle bonification indiciaire (NBI)**.

- L [6]e Guide des primes : toutes les primes auxquelles vous avez droit [6]

Pour obtenir la rémunération nette, on retranche les cotisations (CNRACL, CSG/CRDS, etc.). Certaines sont communes à toutes les catégories d'agents, d'autres varient suivant le régime de sécurité sociale et de retraite de l'agent concerné.

Salaires des fonctionnaires : comparez, simulez

CNAS
Pour les agents de service public local

**RÉMUNÉRATIONS
DES
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

Partagez avec vos collègues
f t v g

Analysez 10 ans de politique salariale dans la fonction publique territoriale selon votre catégorie et votre cadre d'emploi, dans tous les types de collectivités.

Analysez votre courbe de rémunération, comparez votre situation.

Accédez à l'application >

Combien allez-vous gagner jusqu'en 2017 ?

Combien gagnerez-vous en progressant dans votre carrière ?

Dans quelle collectivité gagneriez-vous le plus ?

Méthodologie et crédits

Retrouvez notre dossier complet **la Gazette.fr**

[2]

REFERENCES

- Décret n°2016-336 : statut particulier des cadres territoriaux de santé paramédicaux
- Décret n°2016-337 : échelonnement indiciaire

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les cadres de santé paramédicaux en 10 questions, fiche statut (accès réservé)
- Les cadres de santé paramédicaux, fiche cadre d'emplois (accès libre)